



FENCING ✦ ESCRIME  
**CANADA**

**FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME  
PROGRAMME DE HP DE 2011-2012**

**Politiques de sélection  
(modifié le 19 janvier 2012)**

**Table des matières**

<b>1. Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Changements par rapport à 2010-2011.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Programme de HP de la FCE.....</b>	<b>3</b>
a) Admissibilité au programme de HP (PHP) .....	3
b) Classement d'admissibilité au PHP (CAPHP) .....	4
c) Procédure de demande d'inscription au PHP.....	4
<b>4. Politiques de sélection .....</b>	<b>5</b>
a) Admissibilité aux sélections .....	5
b) Comité de sélection de HP .....	5
c) Compétitions du CNA et internationales B.....	6
d) Compétitions sanctionnées par la FIE (Satellite, FIE-A et GP).....	6
e) Projets de l'équipe nationale (PÉN).....	8
f) Championnat panaméricain senior de 2012.....	10
g) Championnat du monde de 2012.....	11
h) Tournoi de qualification olympique de la zone panaméricaine de 2012 .....	12
i) Jeux olympiques de Londres de 2012 .....	12
j) Nominations au Programme d'aide aux athlètes (PAA) pour 11-12 .....	à venir
<b>5. Classement de sélection du PHP et normes d'ID des athlètes.....</b>	<b>14</b>
<b>6. Programmes des armes.....</b>	<b>16</b>

## **1. INTRODUCTION**

Le présent document contient les politiques de sélection qui serviront à sélectionner les athlètes au sein du programme de haute performance (PHP) de la Fédération canadienne d'escrime (FCE) et pour les projets du PHP de la FCE au cours de la saison 2011-2012.

La FCE a comme objectif de concevoir dans son PHP des programmes qui permettront aux athlètes et équipes canadiens de remporter des médailles au Championnat du monde et aux Jeux olympiques sur une base régulière. Cet objectif est la force motrice qui sous-tend toutes les décisions et orientations prises par le PHP.

Même si nous avons fait tous les efforts possibles pour nous assurer de l'exactitude des renseignements inclus dans le présent document, nous conseillons aux lecteurs de consulter le directeur de la HP (DHP) ou les entraîneurs nationaux (EN) au cas où ils auraient un doute en ce qui concerne un élément quelconque de ce document.

De même, les dates des compétitions internationales de sélection sont exactes au moment où ce document est publié, mais il se peut que les dates ou les événements soient modifiés, et c'est d'ailleurs parfois le cas. Vous devez donc vérifier les détails relatifs aux compétitions avant de faire vos arrangements définitifs de voyage pour les déplacements qui ne sont pas des projets de l'équipe nationale (PÉN). De plus, les athlètes et leurs entraîneurs personnels sont responsables de bien connaître les informations contenues dans le présent document.

### **MODIFICATIONS AU PRÉSENT DOCUMENT**

La FCE a fait tous les efforts possibles pour s'assurer que les renseignements inclus dans le présent document demeureront exacts pendant toute la saison, mais dans les cas où il se produirait des modifications, par exemple en ce qui concerne les compétitions internationales de sélection, le directeur de la haute performance (DHP) (après avoir consulté le comité consultatif de haute performance) se réserve le droit d'apporter au présent document les modifications qui, selon lui, sont nécessaires pour garantir la sélection des meilleures équipes possibles aux compétitions de la saison 2011-2012.

Toutes les modifications à ce document seront communiquées directement à tous les membres de l'équipe nationale. La présente clause ne doit pas être utilisée pour justifier des changements après une compétition ou des épreuves de sélection qui faisaient partie de la procédure interne de nomination, à moins qu'elles ne soient liées à des circonstances imprévues.

La présente section a aussi pour objet de permettre d'apporter au présent document les modifications qui pourront s'avérer nécessaires à cause d'erreurs de typographie ou de manque de clarté dans la définition d'un terme ou le libellé d'un paragraphe, et ce, avant que cela ait un impact sur les athlètes. Ces modifications doivent avoir pour objet d'éviter les différends au sujet de la signification des modalités du présent document plutôt que de permettre des changements visant à justifier une sélection différente d'athlètes.

De tels changements doivent être raisonnablement justifiables, conformément aux principes fondamentaux de justice naturelle et d'équité procédurale.

NOTA : Au cas où la FCE n'aurait pas de directeur de la haute performance (DHP) en poste, toutes les références au DHP dans le présent document désigneraient «la personne nommée par le directeur administratif pour remplir le rôle de DHP».

Le 11 juin 2011

Le comité consultatif de haute performance

Michel Dessureault (EN d'épée)

Dmitry Ronzhin (EN de sabre)

Paul Apsimon (EN de FF)

Lynn Seguin (représentante des entraîneurs)

À déterminer (directeur de la HP)

Yann Bernard (Expert interne)

Olya Ovtchinnikova (représentante des athlètes)

Sean Scott (Expert externe de HP)

Le comité de ratification des sélections de HP se compose du DHP et de deux (2) membres du comité consultatif de haute performance, à l'exclusion des entraîneurs nationaux.

Le présent livret est une traduction de la version originale anglaise qui fera foi en cas de divergence d'interprétation.

## **FEDERATION CANADIENNE D'ESCRIME**

P.O. Box 103

Maxville, ON

K0C 1T0

TEL : 1-888-699-3302

FAX : 1-888-699-3302

Courriel : [hpd@fencing.ca](mailto:hpd@fencing.ca)

site Web : [www.fencing.ca](http://www.fencing.ca)

## **2. CHANGEMENTS PAR RAPPORT À 2010-2011**

Les modifications suivantes ont été apportées aux critères de sélection du PHP par rapport à ceux de 2010-2011 :

- 1) Ajout des critères de sélection olympique
- 2) Révision du système de points (à venir)
- 3) Deux (2) meilleurs résultats sur trois (3) pour les épreuves nationales, et cinq (5) meilleurs résultats sur huit (8) pour les épreuves internationales.
- 4) Le PHP est scindé en deux sections, l'escouade nationale («national team squad»), et le réservoir des athlètes de relève.

## **3. PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE DE LA FCE (PHP)**

Dans le programme de haute performance (PHP), il y a deux niveaux d'athlètes, l'escouade nationale («squad»), et le réservoir des athlètes de relève de HP.

**FRAIS** : Les athlètes qui acceptent de se joindre au PHP de la FCE devront verser des frais d'entrée de 500 \$. Ces frais ont pour objet d'assurer la coordination du programme, et ils couvrent aussi le coût du survêtement de l'équipe.

### **a) Qualification pour le PHP de 2011-2012 – Escouade nationale**

Les demandes de participation à l'escouade nationale du PHP de la FCE se font **uniquement sur invitation**. Pour qu'un(e) athlète soit invité(e), il ou elle doit avoir satisfait à un des critères suivants:

- I. être reconnu(e) par Sport Canada comme athlète breveté(e) du PAA pour le cycle de brevetage de 2011-2012;
- II. avoir représenté le Canada au Championnat du monde de 2011, ou au Championnat panaméricain senior de 2011;

III. avoir réussi la norme HP, A, JHP, B ou JA au cours de la saison 2011-2012;

Au cours de la saison, les athlètes qui satisfont aux critères suivants seront également invités à se joindre à l'escouade PHP :

IV. l'entraîneur national peut inviter d'autres athlètes à se joindre à l'escouade nationale du PHP après le CCS senior de 2011 (17 au 20 nov. 2011) s'ils ou elles ont, selon lui, démontré un potentiel pour un futur succès sur la scène internationale.

### **b) Qualification pour le PHP de 2011-2012 – Réservoir d'athlètes de la relève**

Les demandes de participation au réservoir d'athlètes de la relève du PHP de la FCE se font **uniquement sur invitation**. Pour qu'un(e) athlète soit invité(e), il ou elle doit avoir satisfait à un des critères suivants:

Être classé(e) parmi les huit (8) premiers du classement canadien domestique après le CCS senior de 2011 (17 au 20 nov. 2011). Au cas où plusieurs tireurs seraient classés ex-aequo à la huitième place, avec le même total de points, tous ces athlètes pourront être choisis pour faire partie du réservoir d'athlètes de la relève.

Au cours de la saison, les athlètes qui satisfont aux critères suivants seront également invités à se joindre au réservoir d'athlètes de la relève du PHP :

- I. se classer parmi les trois (3) premiers à une quelconque des épreuves seniors des CCS et Championnats canadiens de la saison 2011-2012. L'athlète doit remplir la procédure de demande d'inscription dans les dix (10) jours suivant la réception de son invitation;
- II. être sélectionné(e) pour le Championnat du monde junior et cadet de 2012 (à l'exclusion des athlètes de l'équipe de développement). Après sa sélection, l'athlète doit remplir la procédure de demande d'inscription au PHP avant la date précisée dans la lettre confirmant sa sélection;
- III. participer à une épreuve de la Coupe du monde junior ou senior de la FIE;
- IV. l'entraîneur national peut inviter d'autres athlètes à se joindre au réservoir d'athlètes de la relève du PHP après le CCS senior de 2011 (17 au 20 nov. 2011) s'ils ou elles ont, selon lui, démontré un potentiel pour un futur succès sur la scène internationale.

### **c) Procédure de demande d'inscription au PHP**

Pour recevoir une invitation, un(e) athlète doit détenir une licence valable de la FCE pour la saison 2011-2012.

Pour être accepté(e) au sein du PHP, l'athlète doit :

- 1) être invité(e) à se joindre au PHP;
- 2) acheter une licence de la FIE sur le site Web de la FCE pour la saison 2011-2012;
- 3) remplir le formulaire situé au lien électronique : [Procédure d'adhésion au PHP](#) dans les 10 jours suivant la réception de l'invitation; et
- 4) ne devoir aucune somme d'argent à la FCE.

**Si l'invitation est déclinée ou la demande complète d'inscription au PHP n'est pas soumise avant la date limite, la prochaine personne admissible pourra être invitée et disposera de dix (10) jours après la réception d'un avis pour remplir la procédure d'inscription.**

Les athlètes qui ont été acceptés au sein du PHP apparaîtront dans le premier classement de sélection du PHP publié après le 30 décembre 2011. Les athlètes qui sont invités au cours de la saison seront ajoutés à la liste au moment de leur acceptation au sein du programme, et tout résultat obtenu préalablement aux compétitions internationales de sélection sera comptabilisé dans le classement de sélection du PHP.

#### **4. POLITIQUES RELATIVES AUX SÉLECTIONS**

NOTA : En cas de différend au sujet d'une sélection, les athlètes peuvent se référer à la politique d'appels des sélections qui figure sur le site Web de la FCE.

##### **A. Admissibilité aux sélections**

Pour être admissible à la sélection à n'importe quelle compétition de la FIE ou projet de l'équipe nationale, l'athlète doit :

- 1) avoir une licence en règle de la FCE pour l'année 2011-2012 ;
- 2) avoir une licence de la FIE pour 2011-2012, à titre de représentant(e) du Canada ;
- 3) être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir le statut de résident(e) permanent(e) du Canada ; et
- 4) avoir satisfait à tous les critères de sélection publiés pour la compétition en question.

On peut acheter une licence de la FCE et une [licence de la FIE](#) par l'entremise du site Web de la FCE.

##### **B. Comité de ratification des sélections de HP**

Le comité de ratification des sélections de HP s'assurera que la composition définitive de l'équipe canadienne proposée par l'entraîneur national pour tous les principaux championnats et Jeux, est bien en conformité avec les critères publiés dans le présent document. À chaque arme, le comité de ratification des sélections de HP se compose :

- 1) du directeur de la HP;
- 2) de deux (2) membres du comité consultatif de haute performance.

**Le DHP se réserve le droit de priver un(e) athlète de la sélection dans les cas suivants :**

- 1. l'athlète n'a pas participé aux stages d'entraînement obligatoires organisés par la FCE avant la compétition, tels que décrits dans la programme de haute performance.** Cependant des exemptions peuvent être demandées à l'avance pour un événement spécifique. Les exemptions éventuelles seront accordées au cas par cas, après discussion entre le DHP et l'entraîneur national. Toutes les exemptions seront communiquées à tous les athlètes du PHP et à tous les entraîneurs des armes.
- 2. l'athlète n'a pas rempli ses responsabilités telles qu'identifiées dans l'«entente des athlètes du PHP» ;**
- 3. l'athlète n'a pas rempli ses responsabilités telles qu'identifiées dans le «code de conduite de la FCE» ;**
4. l'athlète doit de l'argent à la FCE.

## **C. Compétitions du circuit nord-américain (CNA) et internationales B**

### **Sélection : aucune (compétitions ouvertes aux athlètes ne faisant pas partie du PHP)**

La FCE n'effectue aucune sélection pour les épreuves du CNA ou aux compétitions qui ne sont pas du ressort de la FIE. Les tireurs sont responsables de leur propre inscription et de leurs arrangements de voyage à ces compétitions, **à moins que la compétition en question ne soit identifiée dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale.** Veuillez vérifier la date, l'emplacement et la date limite d'inscription à ces compétitions sur les sites Web respectifs avant de réserver vos billets d'avion :

1. les épreuves du CNA sur le site Web de l'USFA ([www.usfa.org](http://www.usfa.org));
2. les épreuves du circuit français sur le site Web de la FFE ([www.escrime-ffe.fr](http://www.escrime-ffe.fr)); et
3. les épreuves du circuit allemand sur le site Web de la DFB ([www.fechten.org](http://www.fechten.org)).

Il se peut que les organisateurs de ces compétitions imposent des critères minimaux supplémentaires de participation (par exemple, licence de la FIE pour les compétitions en France ou en Allemagne, la classification «C» pour les épreuves du CNA, ou autre). Par conséquent, tous les athlètes devraient vérifier auprès des organisateurs s'ils sont admissibles à participer à la compétition avant de faire leurs arrangements de voyage. Il se peut que le DHP doive effectuer des vérifications supplémentaires pour s'assurer que les athlètes ont satisfait à toutes les normes exigées par les organisateurs. Il est donc fortement recommandé de s'inscrire longtemps à l'avance pour ces compétitions.

## **D. Compétitions sanctionnées par la FIE (Satellite, FIE A, GP et projets de l'équipe nationale)**

### **INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS DE LA FIE ET AUX PROJETS DE L'EQUIPE NATIONALE**

Seule la FCE peut inscrire des athlètes aux compétitions de la FIE. Par conséquent, toutes les demandes de participation à des compétitions de la FIE qui ne font pas partie des projets de l'équipe nationale doivent être effectuées tel qu'indiqué dans les sections ci-dessous.

**Norme minimale de qualification :** Pour être admissible à participer à une compétition de la FIE organisés à l'extérieur du Canada, les athlètes doivent détenir une licence en règle de la FIE et de la FCE pour la saison en cours.

**Date limite pour les inscriptions :** Trente-cinq (35) jours (soit 5 semaines) avant le premier jour de compétition pour n'importe quelle compétition de la FIE.

**Procédure d'inscription :** Les tireurs doivent remplir le [Formulaire d'inscription aux épreuves de la Coupe du monde senior](#) (disponible sur le site Web de la FCE, dans la section de haute performance) avant la date limite des inscriptions, pour qu'ils soient pris en compte en vue d'une sélection à une compétition de la FIE. Toutefois, le simple fait de soumettre ce formulaire ne garantit pas à l'athlète une place à cette compétition. Si un tireur n'est pas sélectionné, ses frais d'inscription lui seront remboursés.

**Frais d'administration :** Ce frais ne s'applique qu'aux athlètes qui ne font pas partie du PHP et à pour but de permettre l'application de la politique sur la Participation élargie des athlètes aux compétitions Internationales. Ces frais se montent à 100,00 \$ et servent à compenser pour les coûts liés à l'obligation de la FCE de fournir un arbitre international pour la compétition, ou de payer une amende, que les organisateurs des compétitions de la FIE imposent aux fédérations qui n'ont pas envoyé leur quota d'arbitres à la compétition.

**Inscriptions en retard** : Aucune inscription en retard ne sera acceptée.

**Limites du nombre d'inscrits** : La FCE enverra au maximum huit (8) tireurs à n'importe quelle épreuve de la Coupe du monde senior, et douze (12) tireurs aux compétitions du Grand Prix. Consultez à ce sujet la politique de participation élargie des athlètes aux compétitions internationales, sur le site Web de la FCE.

**Sélection finale** : Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date limite, la liste des athlètes sélectionnés pour la compétition sera finalisée. La liste des athlètes sélectionnés sera établie dans l'ordre suivant :

- les athlètes sélectionnés qui font partie de l'escouade nationale ;
- les athlètes sélectionnés qui font partie du réservoir d'athlètes de la relève ;
- tout(e) autre athlète de l'escouade nationale qui souhaite participer à la compétition ;
- tout(e) autre athlète du réservoir d'athlètes de la relève qui souhaite participer à la compétition ;
- tout(e) autre athlète qui fait une demande d'intégration au réservoir d'athlètes de la relève, qui est invité(e) par l'entraîneur national et qui s'inscrit au programme de haute performance.

En cas d'égalité pour la dernière position, l'athlète qui est le ou la mieux classé(e) au classement senior du PHP sera choisi(e).

Les résultats qui modifient le classement entre la date de sélection et celle de la compétition n'ont aucune influence sur la sélection. La liste est alors envoyée par courriel à tous les tireurs (et à leurs entraîneurs personnels) qui ont envoyé le formulaire à l'adresse de courriel indiquée, ainsi qu'aux entraîneurs nationaux concernés.

**Confirmation de la participation à des compétitions internationales** : Les tireurs doivent confirmer leur participation à l'épreuve de la Coupe du monde ou du Grand Prix en répondant dans les quarante-huit (48) heures au courriel de sélection envoyé à tous les tireurs sélectionnés.

**Retrait d'une compétition de la FIE** : Les retraits doivent être annoncés à la FCE par courriel à [hppc@fencing.ca](mailto:hppc@fencing.ca) et [hpd@fencing.ca](mailto:hpd@fencing.ca), au moins quatorze (14) jours avant le premier jour de compétition. Prévenir la FCE par message téléphonique n'est pas acceptable. Les athlètes qui se désistent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition écoperont **d'une amende de 1 500 \$, et ils seront suspendus de toute future sélection internationale jusqu'à ce que l'amende en question soit acquittée.** Cette amende est imposée par la FIE à la FCE et elle sera transmise à l'athlète fautif/ve. Une exception à cette sanction est possible dans le cas où l'athlète doit se retirer à cause d'un cas de «force majeure» comme une blessure ou une maladie qui l'empêche de participer à la compétition en question. Dans ce cas, un certificat médical doit accompagner l'avis de retrait et doit être envoyé par courriel au DHP en même temps que la demande de retrait, **avant** la compétition.

#### **NOTIFICATION :**

Suivant les confirmations des participations, la liste définitive sera envoyée par courriel à tous les tireurs, à leurs entraîneurs personnels, et aux entraîneurs nationaux concernés.

**Les athlètes mineurs qui participent à une quelconque de ces compétitions doivent être accompagnés par un adulte (parent, entraîneur personnel ou autre gardien, tel que précisé dans une lettre adressée à la FCE).**

**Les athlètes ne doivent pas faire des arrangements de voyage tant qu'ils n'ont pas reçu le courriel confirmant leur inscription à la compétition.**

## **E. Projets de l'Équipe Nationale (ÉN)**

À chaque arme, certaines compétitions internationales de sélection ont également été désignées à titre de projet de l'équipe nationale (PÉN). La FCE coordonnera le déplacement de tous les athlètes sélectionnés à tous les PÉN.

Chaque athlète du PHP recevra un survêtement de l'équipe nationale à sa première inscription au PHP de la FCE au cours du cycle quadriennal 2009-2012. **Tous les athlètes doivent conserver ce survêtement jusqu'à la fin de la saison 2012 et le porter à tous les PÉN ainsi qu'à toutes les autres sélections au sein de l'ÉN.** Des frais de 150 dollars seront exigés pour tout remplacement de ce survêtement.

Tous les athlètes qui bénéficient de subventions de déplacement (voir financement des PÉN ci-après) doivent tout de même être prêts à payer à la FCE le solde de tout coût associé au projet, ce qui peut comprendre le transport aérien, le transport au sol, l'hébergement, les repas et les frais d'inscription à la compétition individuelle. Tous les autres athlètes sélectionnés sont invités à faire partie de l'équipe pour le projet, mais ils doivent rembourser à la FCE tous les coûts associés à leur participation au projet, selon les arrangements pris par la FCE.

La FCE facturera les athlètes qui doivent lui payer tout montant dû avant la compétition. Tout solde dû à la FCE après un événement doit être payé sur réception d'une facture complémentaire. Si l'athlète a trop payé ou dispose d'un crédit auprès de la FCE, la différence sera conservée par la FCE qui l'appliquera en crédit pour les prochains projets. Les soldes créditeurs seront remboursés aux athlètes à la fin de la saison. Après chaque PÉN, la FCE enverra à chaque athlète un courriel lui indiquant le montant exact qu'il ou elle doit rembourser. Le courriel précisera les frais de participation au projet, moins les subventions de voyage et les bonis de performance éventuels.

Les athlètes qui ont des comptes impayés ne seront pas admissibles à participer à une quelconque compétition, et les points qu'ils ou elles y accumulent ne compteront pas pour les sélections de HP.

**La FCE imposera des intérêts de 2,5 % par mois aux montants en souffrance depuis plus de trente (30) jours. En outre, les athlètes du PHP qui doivent de l'argent à la FCE ne seront plus sélectionné(e)s pour aucun projet de l'ÉN tant que leur dette n'aura pas été réglée.**

## **Procédure et critères de sélection pour les projets de l'équipe nationale (PÉN)**

L'entraîneur national (EN) de l'arme en question, et le directeur de la HP (DHP) effectueront les sélections pour les PÉN en utilisant les critères suivants :

- 1) les dates de sélection et le nombre maximal d'athlètes du PHP sélectionné(e)s pour chaque PÉN, conformément à la Politique de sélection des athlètes de haute performance de la FCE, sont indiqués dans les programmes respectifs des armes, qui seront distribués à tous les athlètes membres du PHP pour la saison en cours;
- 2) les athlètes doivent accepter de voyager et de séjourner avec l'équipe selon les arrangements prévus par la FCE pendant l'intégralité du PÉN. Les tireurs qui vivent à l'extérieur du Canada doivent accepter d'arriver le jour indiqué par l'entraîneur national (et de coordonner leur voyage avec le coordonnateur de la HP) et de séjourner dans le même hôtel que l'équipe pendant toute la durée du projet. L'entraîneur national peut autoriser un(e) athlète à avoir des arrangements de voyage différents (p. ex. des billets aéroplan, hébergement) à condition que cela n'interfère pas avec l'organisation générale du PÉN;

- 3) en ce qui concerne les PÉN qui comprennent une Coupe du monde par équipes, les quatre (4) athlètes les mieux classés au classement de HP de la FCE seront sélectionnés pour l'épreuve par équipes. Ces athlètes seront automatiquement sélectionné(e)s pour l'intégralité du PÉN. Tous les autres athlètes qui font partie du PÉN ne participeront qu'à l'épreuve individuelle ;
- 4) lorsqu'un PÉN se compose de plusieurs compétitions et qu'un nombre inférieur d'athlètes, par rapport aux places disponibles, acceptent d'y participer, l'entraîneur national pourra sélectionner des athlètes pour une de ces compétitions seulement. Cette sélection ne sera effectuée qu'une fois qu'on aura proposé à tous les athlètes du PHP d'accepter ou de décliner leur sélection pour l'intégralité de ce PÉN. La sélection pour une seule compétition d'un PÉN sera effectuée en fonction du classement du PHP.

### **NOTA**

- 1) **Nous rappelons aux athlètes breveté(e)s qui bénéficient du soutien du PAA qu'ils ou elles doivent participer dans leur intégralité à tous les PÉN pour lesquels ils ou elles sont sélectionné(e)s.**
- 2) **L'entraîneur national pourra demander aux athlètes breveté(e)s qui sont encore juniors de ne pas participer à un PÉN ou à une partie d'un PÉN afin de pouvoir se concentrer sur leur préparation en vue du Championnat du monde junior.**

### **Sélections aux épreuves de la Coupe du monde par équipes associées aux PÉN**

Les quatre (4) athlètes les mieux classés au classement de HP de la FCE seront sélectionnés pour les épreuves de la Coupe du monde par équipes.

### **Financement pour les PÉN**

Tous les athlètes sélectionné(e)s qui ont satisfait à au moins une des conditions suivantes peuvent se qualifier pour bénéficier d'une aide financière défrayant une partie de leurs frais de déplacement pour un PÉN (à condition que la FCE dispose des fonds nécessaires) :

- 1) Les athlètes qui suivent le programme annuel d'entraînement et de compétitions (à l'arme en question), tel que déterminé par l'EN et qui sont sélectionné(e)s pour la Coupe du monde par équipes associée au PÉN;
- 2) Les membres d'une équipe qui se classe parmi les huit (8) premières équipes à la Coupe du monde par équipes, associée au PÉN;
- 3) Les athlètes qui se classent dans les seize (16) premiers à une épreuve de la Coupe du monde ou à un Grand Prix associé au PÉN.

La FCE n'accordera ce financement que si elle dispose des fonds nécessaires au moment de la sélection et ce financement pourrait être limité à un nombre maximal de tireurs pour chaque PÉN. Les niveaux de financement seront communiqués aux athlètes dans l'avis de sélection relatif à chaque PÉN. Le soutien financier accordé à un(e) athlète pour un projet déterminé ne peut excéder le coût total de ce projet.

Au cas où la FCE serait dans l'impossibilité d'allouer des ressources financières au déplacement des athlètes, il se peut que certains projets soient entièrement autofinancés. Si cela s'avère le cas, les athlètes en seront avisé(e)s au moment de la sélection. Dans de telles situations, tous les athlètes sélectionnés doivent être prêts à défrayer le coût intégral de leur participation à un projet. Cependant, la FCE coordonnera toujours tous les déplacements et, lorsque ce sera possible sur le plan financier, fournira le soutien d'un entraîneur à tous les athlètes qui participent au projet.

## **F. Championnat panaméricain senior de 2012**

**Date :** 7 au 12 juin  
**Endroit :** Mexico  
**Date de sélection :** le 23 mai

### **Objectif de performance du PHP de la FCE :**

**Obtention d'une médaille à chaque épreuve à laquelle le Canada participe (100%) = douze (12) médailles, dont trois (3) d'or**

### **Critères de sélection**

À chaque arme, la sélection se fera comme suit :

Sélection individuelle (4 athlètes) :

1) Les athlètes qui, à la date de sélection, sont classé(e)s premier(ère), deuxième, troisième et quatrième du classement de sélection du PHP de la FCE seront sélectionné(e)s pour l'épreuve individuelle à cette arme.

Sélection de l'équipe (4 athlètes) :

1) Les athlètes qui, à la date de sélection, sont classé(e)s premier(ère), deuxième, troisième et quatrième du classement de sélection du PHP de la FCE seront sélectionné(e)s pour l'épreuve par équipes à cette arme.

L'entraîneur national peut sélectionner un(e) athlète qui a été blessé(e) pendant une partie de la saison.

Le comité de ratification des sélections de HP devra confirmer la recommandation de l'entraîneur national pour le cinquième athlète (remplaçant-e) pour l'épreuve par équipes. Les entraîneurs ne sont pas obligés de sélectionner un(e) remplaçant(e) pour chaque épreuve.

La recommandation de l'entraîneur national pour le cinquième athlète (remplaçant-e) pour l'épreuve par équipes devra reposer sur les critères suivants :

- le nombre total de points internationaux;
- le nombre total de points nationaux;
- la performance lors des épreuves individuelles et par équipes des Coupes du monde ou Grand Prix pendant la saison en cours;
- le respect du programme de l'équipe nationale;
- la discipline sur la piste et hors de la piste;
- la performance lors des précédents Championnat du monde ou Championnats panaméricains seniors;
- l'amélioration en compétition.

L'entraîneur national compilera dans une grille comparative de ces données pour les athlètes classés 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> au classement de sélection senior du PHP de la FCE. Cette grille servira à l'entraîneur et au comité de ratification des sélections de HP à déterminer l'athlète qui convient le mieux au poste de remplaçant(e).

**NOTA : La sélection est conditionnelle au fait que l'athlète sélectionné(e) participe à tous les stages d'entraînement et compétitions de préparation obligatoires avant le Championnat panaméricain senior.**

Cependant des exemptions peuvent être demandées à l'avance pour un événement spécifique. Les exemptions éventuelles seront accordées au cas par cas, après discussion entre le DHP et l'entraîneur national.

### **CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT PANAMERICAIN SENIOR :**

Les tireurs doivent confirmer leur participation au Championnat panaméricain senior en répondant dans les quarante-huit (48) heures au courriel de sélection envoyé à tous les tireurs sélectionnés.

### **NOTIFICATION :**

Suivant les confirmations des participations, la liste définitive sera envoyée par courriel à tous les tireurs, à leurs entraîneurs personnels, et aux entraîneurs nationaux concernés.

### **G. Championnat du monde de 2012 (sabré féminin par équipes et épée masculine par équipes seulement)**

**Date :** les 14 et 15 avril 2012

**Endroit :** Kiev (UKR)

**Date de sélection :** le 28 février

**Norme minimale :** Équipe - 12 premières au classement de la FIE ou 2 fois dans les 12 premières à des CM par équipes, ou médaille d'argent minimum au Championnat panaméricain senior.

### **Critères de sélection**

Sélection de l'équipe (4 athlètes) :

1) Les athlètes qui, à la date de sélection, sont classé(e)s premier(ère), deuxième, troisième et quatrième du classement de sélection du PHP de la FCE seront sélectionné(e)s pour l'épreuve par équipes à cette arme.

L'entraîneur national peut sélectionner un(e) athlète qui a été blessé(e) pendant une partie de la saison.

Le comité de ratification des sélections de HP devra confirmer la recommandation de l'entraîneur national pour le cinquième athlète (remplaçant-e) pour l'épreuve par équipes. Les entraîneurs ne sont pas obligés de sélectionner un(e) remplaçant(e) pour chaque épreuve.

La recommandation de l'entraîneur national pour le cinquième athlète (remplaçant-e) pour l'épreuve par équipes devra reposer sur les critères suivants :

- le nombre total de points internationaux;
- le nombre total de points nationaux;
- la performance lors des épreuves individuelles et par équipes des Coupes du monde ou Grand Prix pendant la saison en cours;
- le respect du programme de l'équipe nationale;
- la discipline sur la piste et hors de la piste;
- la performance lors des précédents Championnat du monde ou Championnats panaméricains seniors;
- l'amélioration en compétition.

L'entraîneur national compilera dans une grille comparative ces données pour les athlètes classés 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> au classement de sélection senior du PHP de la FCE. Cette grille servira l'entraîneur et au comité de ratification des sélections de HP à déterminer l'athlète qui convient le mieux au poste de remplaçant(e).

**NOTA : La sélection est conditionnelle au fait que l'athlète sélectionné(e) participe à tous les stages d'entraînement et compétitions de préparation obligatoires avant le Championnat panaméricain senior.**

Cependant des exemptions peuvent être demandées à l'avance pour un événement spécifique. Les exemptions éventuelles seront accordées au cas par cas, après discussion entre le DHP et l'entraîneur national.

### **CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT PANAMERICAIN SENIOR :**

Les tireurs doivent confirmer leur participation au Championnat panaméricain senior en répondant dans les quarante-huit (48) heures au courriel de sélection envoyé à tous les tireurs sélectionnés.

### **NOTIFICATION :**

Suivant les confirmations des participations, la liste définitive sera envoyée par courriel à tous les tireurs, à leurs entraîneurs personnels, et aux entraîneurs nationaux concernés.

## **H. Tournoi de qualification olympique de la zone panaméricaine de 2012**

**Date :** entre le 15 avril et le 5 mai 2012

**Endroit :** Santiago (Chili)

**Date de sélection :** le 5 avril 2012

**Financement :** en fonction de la performance, liée à la qualification olympique

### **Préambule :**

À toutes les armes dans lesquelles le Canada n'a pas réussi à obtenir une place de qualification pour les Jeux olympiques de 2012 par l'entremise du classement mondial de la FIE, soit :

- 1) pour une équipe SOIT
- 2) pour un(e) athlète,

la FCE pourra envoyer un(e) athlète à cette arme pour représenter le Canada au tournoi de qualification olympique de la zone panaméricaine de 2012. Le gagnant ou la gagnante de cette compétition obtiendra une sélection nominative de la FIE pour les Jeux olympiques de 2012.

### **Critères de sélection**

À chaque arme dans laquelle le Canada peut envoyer un(e) athlète au tournoi de qualification olympique de zone, l'athlète qui est le ou la mieux classé(e) au classement mondial de la FIE en date du 5 avril 2012 sera sélectionné(e) pour représenter le Canada au tournoi de qualification olympique de zone.

## **I. Jeux olympiques de 2012**

**Date :** du 28 juillet au 5 août 2012

**Endroit :** Londres (Angleterre)

**Date de sélection :** les nominations finales seront soumises au COC le 4 juillet 2012

**Financement :** intégralement financé par le COC

Objectif de performance du PHP de la FCE :

1 médaille, 2 athlètes parmi les huit (8) premiers, et un(e) athlète parmi les seize (16) premiers.

### **Préambule :**

La FIE est responsable de l'établissement des critères de sélection olympiques. On peut les consulter à l'adresse suivante : <http://www.fie.ch/Fencing/Documents.aspx>

Même si c'est la FIE qui détermine qui est qualifié pour les Jeux olympiques, c'est la FCE qui effectue la nomination définitive des membres de l'équipe d'escrime, à partir de la liste de la FIE. En bout de ligne, c'est le Comité olympique canadien (COC) qui est responsable de la sélection finale pour les Jeux olympiques de 2012.

Toutes les nominations sont conditionnelles au fait que les athlètes mis en nomination participent à tous les stages d'entraînement obligatoires et à tous les plans de préparation en vue des Jeux olympiques de 2012.

### **Sélections aux armes dans lesquelles le Canada n'a pas qualifié d'équipe :**

La FIE affichera le 7 mai 2012 la liste de tous les tireurs et tireuses qualifiés. Tous les Canadiens et Canadiennes qui figurent dans cette liste seront mis en nomination pour la participation aux Jeux olympiques de 2012, à l'épreuve individuelle de l'arme pour laquelle ils ou elles se sont qualifiés par l'entremise d'une sélection nominative de la FIE.

Le comité de ratification des sélections de HP confirmera ces sélections durant la semaine du 31 mai 2012.

### **Sélections aux armes dans lesquelles le Canada a qualifié une équipe :**

À chaque arme, la nomination finale des membres de l'équipe olympique aux Jeux olympiques de 2012 sera effectuée par une procédure en deux étapes :

#### **Étape 1 :**

Le 2 avril 2012, l'entraîneur national de chaque arme qui a qualifié une équipe pour les Jeux olympiques de 2012 identifiera un groupe de six (6) athlètes au maximum qui seront admissibles à la nomination aux Jeux olympiques de 2012 à cette arme. Ce groupe inclura les six (6) athlètes qui sont les mieux classé(e)s au classement mondial de la FIE à la fin de la période de sélection olympique (soit en date du 31 mars 2012).

Les athlètes de ce groupe devront suivre le programme de préparation olympique à cette arme (du 3 avril au 30 juin 2012).

#### **Étape 2 :**

La semaine du 25 juin 2012, la nomination finale sera effectuée par l'entraîneur national en fonction des quatre (4) athlètes les mieux classé(e)s au classement mondial de la FIE en date du 25 juin 2012, et qui ont satisfait aux exigences obligatoires d'entraînement. Ces athlètes seront sélectionnés pour l'épreuve individuelle des Jeux olympiques (la priorité étant accordée aux athlètes les mieux classés). Le ou la quatrième athlète ne sera sélectionné(e) que comme remplaçant(e) pour l'équipe.

L'entraîneur national peut sélectionner un(e) athlète qui a été blessé(e) pendant une partie de la saison.

Le comité de ratification des sélections de HP devra confirmer la nomination par l'entraîneur national des trois (3) membres de l'équipe et du ou de la remplaçant(e). Le comité de ratification des sélections de HP se compose d'un(e) représentant(e) des athlètes, d'un expert de HP interne à l'escrime et du DHP. Ils ont comme mandat de déterminer si la procédure et les critères de sélection ont été respectés.

NOTA : Toutes les nominations sont conditionnelles au fait que les athlètes sélectionné(e)s participent à tous les stages d'entraînement et compétitions de préparation obligatoires avant les Jeux olympiques. Cependant des exemptions peuvent être accordées pour des motifs valables. Le DHP, après avoir consulté l'entraîneur national, déterminera la validité des motifs pour lesquelles l'athlète a manqué un stage d'entraînement.

**\*\*\*LA SECTION 4.J EST À VENIR, EN ATTENTE DE L'APPROBATION DE NOS PARTENAIRES, ET ELLE SERA MISE À JOUR SOUS PEU.\*\*\***

## **5. CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PHP (CSPHP) ET NORMES D'ID DES ATHLÈTES**

**Aperçu** : Le classement de sélection du PHP sert à identifier les athlètes pour les sélections internationales et pour l'octroi de subventions de la FCE. Il est aussi l'un des critères de sélection pour la nomination et l'établissement de la priorité des athlètes au PAA. Par conséquent, seul(e)s les athlètes qui ont été accepté(e)s au sein du PHP apparaîtront dans ce classement.

Les athlètes seront classés en fonction du total de points qu'ils auront cumulé au cours de la saison aux compétitions de sélection désignées. De plus, les athlètes seront identifiés par la norme d'ID d'athlète qu'ils auront réussie au cours de la saison, comme suit :

- 1) Norme HP => 1000 points de sélection du PHP ou plus
- 2) Norme A => 800-999 points de sélection du PHP
- 3) Norme B => 600-799 points de sélection du PHP
- 4) Norme C => 400-599 points de sélection du PHP
- 5) Norme Junior HP => ID d'athlète JHP dans le classement de sélection de HP junior de 2011-2012
- 6) Norme Junior A => ID d'athlète JA dans le classement de sélection de HP junior de 2011-2012

The HPP selection ranking will be reset at zero at the beginning of each season. All competitions count and athletes will be ranked by the point total of the following competitions in 2011-2012:

Meilleurs 2 résultats sur 3 CSC
Senior CSC 1
Senior CSC 2
Championnats Nationaux Senior
Meilleurs 5 résultats sur 8 CM/GP
INT #1
INT #2
INT #3
INT #4
INT #5
INT #6
INT #7
INT #8
2012 Pan-Ams (INT-top 16 seulement)

## Les compétitions internationales de sélection désignées de 2011-2012 (INT#1 à INT#8)

	EF	EM	FF	FM	SF	SM
INT #1	Doha, QAT 11-12 Fév.	Legnano, ITA 27-28 Jan	Tauber, GER 10-11 Fév.	Paris, FRA 27-28 Jan	Orleans, FRA 10-11 Fév.	Plovdiv, BUL 4-5 Fév.
INT #2	Budapest, HUN 25-26 Fév.	Doha, QAT 11-12 Fév.	Gdansk, POL 24-25 Fév.	La Coruna, ESP 17-18 Fév.	London, GBR 24-25 Fév.	Padova, ITA 17-18 Fév.
INT #3	Barcelona, ESP 9-10 Mar	Tallin, EST 2-3 Mar	Turin, ITA 9-10 Mar	Venice, ITA 3-4 Mar	Antalya, TUR 9-10 Mar	Budapest, HUN 3-4 Mar
INT #4	St-Maur, FRA 23-24 Mar	Paris, FRA 16-17 Mar	Budapest, HUN 23-24 Mar	Bonn, GER 16-17 Mar	Moscow, RUS 17-18 Mar	Moscow, RUS 16-17 Mar
INT #5	Rio, BRA 4-5 Mai	Heidenheim, GER 27-28 Avr.	Marseille, FRA 28-29 Avr.	Wakayama, JPN 28-29 Avr.	Bologna, ITA 4-5 Mai	Athens, GRE 27-28 Avr.
INT #6	Havana, CUB 19-20 Mai	Stockholm, SWE 12-13 Mai	Shanghai, CHN 4-5 Mai	Seoul, KOR 18-19 Mai	Tianjin, CHN 19-20 Mai	Madrid, ESP 11-12 Mai
INT #7	Nankin, CHN 9-10 Juin	Berne, SUI 2-3 Juin	Seoul, KOR 19-20 Mai	St-Petersbourg, RUS 1-2 Juin	Gand, BEL 8-9 Juin	Warsaw, POL 2-3 Juin
INT #8	Leipzig, GER 29-30 Juin	Buenos Aires, ARG 27-30 Juin	St-Petersbourg, RUS 3-4 Juin	Havana, CUB 29-30 Juin	NY, USA 22-23 Juin	NY, USA 22-23 Juin

Les quotas de la FIE s'appliquent à toutes les épreuves FIE A et à tous les Grand Prix. La participation à ces compétitions se fait **uniquement sur sélection**.

### **Conflits d'horaire**

Dans une situation où un événement domestique a lieu en même temps qu'un événement international, l'événement international prends précedence. L'athlète doit participer à l'événement international peu importe le nombre d'événements domestiques requis. Dans certaines situations, la FCE peut changer cette priorité mais le communiquera à tous les athlètes.

## **Grille de points**

La grille de points suivante sera utilisée pour attribuer les points de sélection et les normes d'ID d'athlète aux compétitions nationales et internationales de sélection désignées à l'avance.

Résultat	Compétitions Nationales	Championnats Panaméricains	Coupe du Monde et Grand Prix	Championnats du Monde	Jeux Olympiques
1	<b>50</b>	<b>400</b>	<b>600</b>	<b>800</b>	<b>1000</b>
2	<b>40</b>	<b>320</b>	<b>480</b>	<b>640</b>	<b>800</b>
3	<b>30</b>	<b>260</b>	<b>390</b>	<b>500</b>	<b>625</b>
5-8	<b>20</b>	<b>220</b>	<b>330</b>	<b>420</b>	<b>525</b>
9-16	<b>16</b>	<b>180</b>	<b>270</b>	<b>340</b>	<b>425</b>
17-32	<b>4</b>		<b>210</b>	<b>260</b>	
33-64			<b>150</b>	<b>180</b>	
65-128			<b>20</b>	<b>40</b>	

## **NOTA**

Points attribués seulement si un athlète est promu de la ronde des poules.

## **Départage des ex-æquo**

Si deux ou plusieurs athlètes ont le même total de points, ils ou elles seront départagé(e)s comme suit :

- 1) en fonction du total de points aux compétitions internationale du classement de sélection du PHP. Si l'égalité persiste, ils seront départagés :
- 2) en fonction du meilleur résultat (en terme de points) aux compétitions internationales de sélection. Si l'égalité persiste, ils seront départagés :
- 3) en fonction du meilleur résultat (en terme de place) à la plus récente compétition internationale de sélection.

## **Mise à jour**

Le classement de sélection du PHP sera mis à jour sur le site web de la FCE deux semaines après chaque compétition.

## **6. Programmes des armes**

Un calendrier des programmes des armes sera envoyé par courriel aux athlètes qui se qualifient et s'inscrivent au PHP de la FCE pour 2011-2012 ainsi qu'à leurs entraîneurs. Ce calendrier inclura les événements, les dates, les dates limites, les places disponibles et le soutien financier.